



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

1512

Siège social :
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale :
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675 boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3895, poste 4642

**COMPTE RENDU DE LA 92^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES**

(ADOPTÉ)

DATE : Le 14 mai 1996

ENDROIT : Administration régionale crie
1, Place Ville-Marie
Suite 3438
Montréal (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Yves Désilets, Canada
- M^e Robert Daigneault, Québec, président
- M. Gilles Frisque, Québec
- M^{me} Susanne Hilton, ARC
- M^{me} Ginette Lajoie, ARC
- M. Pierre Paulhus, Canada

- M. Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS :

- M. Kenny Blacksmith, CCCPP
- M. Willie Iserhoff, ARC
- M. Jacques Lefebvre, Québec
- M^e Diane Morneau, Canada, vice-présidente
- M^e Diom Roméo Saganash, ARC



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la 92^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du compte rendu de la 91^e réunion**
- 3. Affaires découlant de la dernière réunion**
- 4. Projet d'entente administrative MEF-CCEBJ**
- 5. Dossier foresterie**
- 6. Activités du COMEV et du COMEX**
- 7. Consultation sur la réorganisation administrative du MEF**
- 8. Points d'information**
 - 8.1 Audiences génériques du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec**
 - 8.2 Procédure de consultation pour les projets en milieu nordique**
- 9. Dépôt de documents divers**
- 10. Varia**
 - 10.1 Rencontre avec le ministre de l'Environnement**
 - 10.2 Évaluation du secrétaire**
 - 10.3 Documents de consultation**
- 11. Date et lieu de la prochaine réunion**

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 91^e RÉUNION

Le compte rendu de la 91^e réunion est adopté après y avoir apporté de légères modifications.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le suivi de la 91^e réunion se fait à partir de la note de service du 1^{er} avril 1996.

Les membres nommés par l'ARC ont remarqué que les traductions anglaises des textes ne sont pas toujours fidèles aux originaux français et que cette situation devrait être corrigée. Le secrétaire demandera aux traducteurs d'être plus vigilants sur la conformité des traductions.

Le président demande que les comptes rendus du CCEBJ soient dépersonnalisés.

4. PROJET D'ENTENTE ADMINISTRATIVE MEF-CCEBJ

La partie du document qui a été produite par M^c Roméo Saganash sur l'entente administrative est déposée de même le document « Principes à retenir » qui regroupe les grands principes à la base de la proposition du CCEBJ. Le document est modifié pour tenir compte des commentaires des membres.

Un membre nommé par le Canada demande que le CCEBJ accorde au sous-comité sur l'entente administrative le mandat de négocier l'entente avec les gouvernements une fois que le CCEBJ l'aura fait sienne. Le CCEBJ devrait inviter le gouvernement fédéral aux négociations sur l'entente administrative, en particulier, pour les ressources humaines et financières du CCEBJ. Le gouvernement fédéral est partie à la Convention. Les membres sont d'accord avec ces propositions.

Par la suite, les membres discutent des divers aspects du projet d'entente administrative. Certains membres croient que le CCEBJ devrait s'associer directement au MRN plutôt qu'au MEF, étant donné l'importance du dossier foresterie pour le CCEBJ. D'autres membres constatent qu'en fonction de la L.Q.E., le CCEBJ relève administrativement du ministre et qu'il sera sans doute difficile de modifier cette situation. Pour d'autres membres, le MRN a davantage une vocation économique, alors que le CCEBJ (comme le MEF) existe plus en fonction de la protection de l'environnement. Cela pourrait justifier en soi que le CCEBJ continue de relever du MEF.

Un membre nommé par le Québec croit que l'entente avec le MEF devrait comprendre une entente budgétaire sur plusieurs années. Il s'agit, dans les faits, d'une enveloppe minimale en deçà de laquelle le CCEBJ ne peut fonctionner adéquatement. Le budget du CCEBJ devrait cependant être négocié à chaque année pour tenir compte des dossiers prioritaires. Il est important que l'entente administrative définisse des règles budgétaires et qu'elle comprenne la possibilité de prêts de ressources humaines qui proviennent de différents ministères (fédéral et provincial).

5. DOSSIER FORESTERIE

Le secrétaire et certains membres du sous-comité sur la foresterie font un rappel de la dernière réunion du sous-comité avec le MRN. Les représentants du MRN ont donné de l'information générale sur l'élaboration et le cheminement des PGAF et des PQAF, jusqu'aux plans annuels.

Le MRN prépare des documents synthèses sur l'exploitation forestière dans le territoire. Il est important que cette information synthèse parvienne au sous-comité foresterie avant la prochaine réunion qui est prévue en début juillet. Les représentants du MRN ont exprimé leur volonté à travailler en collaboration étroite avec

l'ARC, particulièrement pour l'échange et la validation d'informations. Le processus de collaboration est enclenché entre le MRN, le sous-comité sur la foresterie et l'ARC. M. Robert Beaulieu, membre du sous-comité, a déjà formulé des demandes précises d'information au MRN.

Un représentant nommé par l'ARC montre une carte synthèse intitulée « Carte préliminaire des aires coupées entre 1989-1999 » élaborée par l'ARC. L'information du MRN permettra à l'ARC, au nom du comité, de compléter la carte synthèse.

Un représentant nommé par le Québec insiste sur l'importance que les bases de données parviennent à l'ARC et non au CCEBJ qui n'a pas les ressources pour traiter ces informations. Le CCEBJ appuiera l'ARC dans ses demandes d'informations auprès du MRN.

Malgré qu'il soit du mandat du CCEBJ de commenter les PQAF et les PGAF, le Comité consultatif n'est pas en mesure de le faire adéquatement. Un membre nommé par le Québec croit que l'ARC devrait commenter ces plans et être compensée financièrement par le gouvernement pour ce travail.

Un représentant nommé par l'ARC insiste pour que le travail d'analyse des PGAF et des PQAF se fasse en fonction de l'atteinte de la viabilité de l'aire de trappe. Des paramètres tels l'accessibilité, la disponibilité d'originaux, les camps de villégiature, etc., devraient être pris en compte.

L'ARC soumettra un plan de travail au CCEBJ en ce sens et produira une carte synthèse à partir de l'information qui sera fournie par le MRN.

Relativement à l'opinion légale qui a été élaborée par M^e Daigneault, les membres s'entendent pour que cette opinion légale serve à élaborer les recommandations du CCEBJ, destinées au MEF, sur l'assujettissement des infrastructures forestières. Les aspects légaux seront enlevés. Le CCEBJ soutiendra, entre autres, que le morcellement des routes sur le territoire constitue un problème important et préoccupant pour le Comité consultatif.

M. Gilles Frisque annonce aux membres que cette réunion du CCEBJ est la dernière à laquelle il participe. Il enverra sa lettre de démission officielle dès que possible. Les membres le remercient de ses bons services et lui souhaitent bonne chance dans ses activités professionnelles.

6. ACTIVITÉS DU COMEV ET DU COMEX

Le CCEBJ a convenu d'inviter les présidents des comités responsables de l'application de la procédure en milieu nordique (COMEV, COMEX et COFEX-sud).

Le CCEBJ ayant pour mandat de surveiller l'application du régime social et environnemental sur le territoire de la Baie James, n'a que très peu de contact avec ces comités et n'est pas en mesure de s'assurer de la qualité du fonctionnement du régime prévu à la CBJNQ. Il semble même que certaines problématiques auraient dû être soumises au CCEBJ alors qu'elles ne l'ont pas été.

La première rencontre avec les présidents des comités nordiques servira à établir les ponts avec le CCEBJ puis à discuter, entre autres, les points suivants : la problématique reliée à l'analyse des projets forestiers, l'importation de déchets sur le territoire, la nécessité ou non d'un double système d'autorisation (chap. I et II de la LQE) pour les projets, le rôle des comités nordiques dans les consultations publiques tenues sur le territoire, l'harmonisation des projets provinciaux et fédéraux.

Un membre nommé par le Québec déplore que le CCEBJ ne soit pas informé des projets qui sont analysés par les comités nordiques sous le chapitre 22 de la CBJNQ. Il faudrait que le CCEBJ obtienne régulièrement la liste des ces projets de même que leur cheminement dans le procédure. Une lettre sera écrite au sous-ministre à cet effet.

Un membre nommé par l'ARC présente le projet de scierie à Waswanipi (projet Nabakatuk) et distribue des copies de la lettre du 10 mai 1996 de M. Philip Awashish au président du CCEBJ. M. Awashish attire l'attention du CCEBJ sur un problème important, soulevé par la partie Crie du COFEX-sud, sur le dossier mentionné antérieurement. La partie Crie s'est vu refuser qu'une analyse sociale et environnementale soit réalisée sur le projet Nabakatuk et ce, malgré la demande expresse formulée par l'Administrateur local en environnement de Waswanipi. M. Paul Lacoste, président du COFEX-sud, a demandé conseil sur ce dossier à M. Michel Dorais, Administrateur fédéral. Ce dernier a déterminé que, comme il s'agissait d'un projet forestier, ce projet relevait du provincial. La partie Crie ne partage pas cet avis puisque le projet comporte également une scierie qui sera construite sur les terres de catégorie I. M. Awashish demande au CCEBJ, en tant que surveillant du régime, de clarifier cette situation et de faire en sorte que la volonté de l'Administrateur local en environnement soit respectée. Les membres conviennent de convoquer l'Administrateur fédéral et le président du COFEX-sud pour discuter de cette question avec le CCEBJ.

7. CONSULTATION SUR LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DU MEF

Après discussion, les membres conviennent de regrouper l'ensemble des remarques formulées sur les « Enjeux stratégiques du MEF » dans un mémoire qui sera envoyé à M. Jean Pronovost, une fois que les membres auront formulé leurs commentaires au secrétaire.

8. POINTS D'INFORMATION

8.1 Audiences génériques du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec

Un membre nommé par l'ARC informe le CCEBJ qu'il y a eu une rencontre entre le secrétariat du BAPE et les administrateurs locaux en environnement (ALE). Le 3 septembre, le BAPE prévoit tenir l'audience à Chibougamau, alors que le 4 septembre ce sera à Oujé-Bougoumou. La présidente de l'audience générique avait cependant confirmé au CCEBJ que l'audience se déroulerait dans la communauté Crie d'Oujé-Bougoumou.

Des difficultés de coordination sont survenues entre le sous-comité du CCEBJ et le BAPE. Les membres conviennent que dorénavant, le point de chute sera le secrétariat du CCEBJ et un membre du sous-comité, comme c'est le cas présentement. Le secrétaire du CCEBJ sera plus à même de faire suivre les documents aux membres du sous-comité et de répondre aux besoins du BAPE. Une lettre sera envoyée au BAPE à cet effet.

Certains membres ont noté que, dans le projet de règlement sur l'élimination des déchets solides, il ne serait plus possible qu'un dépôt en tranchée (DET) soit exploité s'il est situé à moins de 100 km d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Cette règle pourrait causer préjudice à des communautés Cries qui possèdent un DET sur leur territoire (Oujé-Bougoumou, Mistissini, Waswanipi) et qui pourraient se retrouver dans cette situation.

Afin de mieux connaître les propositions du MEF sur l'élimination des déchets dans le nord, une demande sera formulée à M. Jean Pronovost pour qu'il délègue M. Pierre Fabi, responsable du Bureau de la gestion des résidus solides au MEF, à la prochaine réunion du CCEBJ. Il a été mentionné, lors de la séance du BAPE tenue à Montréal, que le bilan produit par le MEF sur la gestion des déchets solides pour le Nord, était inadéquat. Certains membres déplorent que le CCEBJ n'ait pas été consulté sur le projet de règlement sur l'élimination des déchets solides ni sur les propositions d'orientation formulées par le MEF. Ces points seront soulevés dans la lettre à M. Pronovost.

Finalement, les membres conviennent que si un mémoire est rédigé par le CCEBJ, il serait envoyé au ministre du MEF, avec une copie au BAPE. La décision de rédiger ou non un mémoire sera prise à la prochaine réunion du CCEBJ, après la rencontre avec M. Pierre Fabi.

8.2 Procédure de consultation pour les projets en milieu nordique

Un membre nommé par l'ARC rappelle qu'un document sur la consultation publique dans le Nord a été rédigé par le MEF puis soumis à sa consultation personnelle. Des commentaires sur ce document viendront lors d'une prochaine réunion.

Rappelons que, le 18 juillet 1995, le ministre Jacques Brassard s'était engagé à consulter le CCEBJ sur plusieurs points dont la langue de travail, la modification des annexes A et B et d'autres sujets reliés au régime du nord. Il devient alors nécessaire de faire une relance auprès du MEF afin que les documents élaborés soient soumis au CCEBJ dès que possible. Une lettre sera envoyée à M. Jean Pronovost à cet effet.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

Le secrétaire dépose les documents reçus depuis la dernière réunion.

10. VARIA

10.1 Rencontre avec le ministre de l'Environnement

Le président informe les membres que le ministre David Cliche serait disponible pour rencontrer le CCEBJ. Cette rencontre avec le ministre aurait pour but de l'informer de la position du CCEBJ sur plusieurs aspects fondamentaux de son fonctionnement tels : l'indépendance du CCEBJ, les ressources minimales requises, les dossiers prioritaires. Une conférence téléphonique sera organisée afin de préparer cette rencontre. Le secrétaire vérifiera les disponibilités des membres pour les dates qui seront proposées par le responsable de l'agenda du ministre. Il serait intéressant que l'entente administrative soit disponible pour que l'on puisse la lui soumettre. Cette rencontre devrait avoir lieu avant la semaine du 17 juin 1996.

10.2 Évaluation du secrétaire

Un membre nommé par le Canada a fait parvenir aux membres du CCEBJ un projet de politique et un formulaire sur l'évaluation des employés du CCEBJ. Il n'a cependant pas reçu de commentaires de la part des membres. Il croit qu'il est important de donner suite à ce dossier.

Les membres conviennent que le secrétaire relève du président et que s'il y a d'autres employés au CCEBJ, ils relèvent du secrétaire. Ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

10.3 Documents de consultation

M. Hervé Chatagnier a terminé le travail qui lui avait été confié par le CCEBJ sur les sols contaminés dans le nord. Le CCEBJ souhaite recevoir le plus rapidement possible ce document.

Comme le MEF a produit une nouvelle politique sur la réhabilitation des sols contaminés, il est important que le CCEBJ amorce sa réflexion à la lumière des informations colligées dans le document produit par M. Chatagnier. Le président du CCEBJ, dans le cadre d'autres activités, doit commenter cette nouvelle politique du MEF sur les sols contaminés. La réflexion faite pour d'autres instances sera utilisée et adaptée pour le CCEBJ.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Eastmain, les 23 et 24 juillet 1996. Parmi les sujets à l'ordre du jour, nous retrouverons : la rencontre avec M. Pierre Fabi sur l'élimination des déchets solides dans le nord, le mémoire du CCEBJ au BAPE en lien avec l'audience générique sur les matières résiduelles, la Politique de réhabilitation des sols contaminés.

DENIS BERNATCHEZ

Secrétaire

96-06-18